



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT (A.L.S.H.) Règlement administratif et financier Année scolaire 2026/2027



Présentation de la structure

Elle accueille les enfants de 2 à 13 ans (*3 ans pour le Centre Aéré d'été*) et fonctionne dans des salles d'activités situées dans les locaux du Groupe Scolaire du Canton de Chemillé.

La direction du périscolaire est assurée par Madame Sandra TONDI, celle des accueils de loisirs est assurée par Madame Vanessa STIEVET. Elles sont accompagnées de Madame Virginie LESENEY. L'équipe est renforcée par des animateurs diplômés lors des centres aérés des petites vacances et des vacances de juillet.

Plusieurs possibilités sont offertes aux parents :

- Garderie périscolaire du matin et du soir
- Accueil périscolaire du Mercredi
- Centre aéré des Petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps)
- Centre aéré d'Été (Juillet)
-

Coordonnées de la Mairie :

Place Jean Jaurès
59400 FONTAINE NOTRE DAME
☎ : 03.27.37.67.00

Coordonnées de l'ALSH :

Rue du Canton de Chemillé
59400 FONTAINE NOTRE DAME
☎ : 03.27.83.60.65

Garderie périscolaire

Horaires :

	Matin	Soir
Lundi	7 h 15 à 8 h 30	16 h 15 à 18 h 15
Mardi	7 h 15 à 8 h 30	16 h 15 à 18 h 15
Jeudi	7 h 15 à 8 h 30	16 h 15 à 18 h 15
Vendredi	7 h 15 à 8 h 30	16 h 15 à 18 h 15

Organisation :

La garderie se déroule au rez-de-Chaussée côté primaire. L'entrée se fait par la cour des cm1-cm2. Les enfants sont accueillis à partir de 7 h 15.

Après avoir accroché son manteau et son cartable, vous nous confiez votre enfant.

Il aura à sa disposition tout un panel de jeux de société, de dessins, de livres ainsi que différents lieux de jeu (coin garage, coin poupées, coin lecture...).

Le rythme de chaque enfant est évidemment à prendre en compte.

Vers 8 h 05, les enfants de maternelles passent aux toilettes avant de rejoindre leurs classes, vers 8h20 les enfants de primaire rejoignent leur cour dans le calme.

Vers 16 h 10, une animatrice va chercher les enfants de maternelle, pendant qu'une autre animatrice attend les enfants de primaire.

Avant de goûter, prévu par les parents (un biscuit, une compote et une petite bouteille d'eau ou gourde par exemple), un lavage des mains s'impose.

Ce temps permet à votre enfant de décompresser de sa journée de classe soit en jouant, soit en dessinant, soit en lisant. Certains peuvent commencer à faire leurs devoirs seuls.

Accueil périscolaire du Mercredi

Il fonctionne à partir du **Mercredi 2 Septembre 2026** :

Sans repas : à partir de 7 h 15 jusqu'à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 15

Avec repas : à partir de 7 h 15 jusqu'à 18 h 15

La facturation se fait par journée entière.

Pour les enfants qui mangent à la cantine, il est impératif de réserver le repas sur Cantine de France le lundi qui précède avant 14h00.

Attention aux lundis fériés (Pentecôte, Pâques...) : la réservation des repas du mardi et mercredi se font le vendredi qui précède avant 14h00.

Un planning d'activités est affiché à l'école, en mairie et sur l'application de la commune. Les enfants doivent porter **une tenue adaptée aux activités prévues**, (ateliers sportifs par exemple = tenue sportive avec basket et gourde), **ainsi qu'aux conditions météorologiques** (casquette, vêtement de pluie...)

A.L.S.H. des Petites Vacances

Il fonctionne du Lundi au Vendredi sauf jour férié suivant les horaires ci-après :

Sans repas : de 7 h 15 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 15

Avec repas : de 7 h 15 à 18 h 15 (réservation sur Cantine de France)

L'inscription se fait par semaine entière, 1 mois avant chaque vacance, sur Cantine de France.

- Toussaint 2026 : 19/10/2026 au 30/10/2026
- Hiver 2027 : 22/02/2027 au 05/03/2027
- Printemps 2027 : 19/04/2027 au 30/04/2027

Restauration

Le service du midi durant l'A.L.S.H. est assuré par le personnel communal de cantine

Les repas sont élaborés par la centrale de restauration SOBRIE.

Les repas sont à réserver sur Cantine de France selon les modalités suivantes :

	<i>Période scolaire</i>	<i>Petites vacances</i>
<u>L'enfant mange le :</u>	<u>Réservation :</u>	<u>Réservation:</u>
LUNDI	VENDREDI précédent avant 14h00	VENDREDI précédent avant 14h00
MARDI	LUNDI avant 14h00	LUNDI avant 14h00
MERCREDI	LUNDI avant 14h00	MARDI avant 14h00
JEUDI	MARDI avant 14h00	MERCREDI avant 14h00
VENDREDI	JEUDI avant 14h00	JEUDI avant 14h00

Tarif : « FONTAINE NOTRE DAME » : **3.30 €**

« Extérieur » : **4.40 €**

Pendant le repas, l'animateur invite l'enfant à goûter à tout et profite de ce moment privilégié pour avoir un échange constructif.

Un autre passage aux toilettes avec lavage des mains est effectué à la fin du repas.

Des jeux calmes sont proposés à tous afin de permettre une digestion optimale et pour préparer les plus jeunes et ceux qui le désirent à la sieste.

L'accueil des enfants qui n'ont pas mangé à la cantine s'effectue à 14 h 00 le mercredi et pendant l'ALSH des Petites vacances.

Un goûter, pris en charge par la commune, est proposé vers 16h30 le mercredi et pendant les vacances scolaires.

A.L.S.H. d'Eté

Il fonctionne durant le mois de Juillet du Lundi au Vendredi sauf jour férié suivant les horaires ci-après :

Sans repas : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00

Avec repas : de 9 h 00 à 17 h 00

Une garderie est mise en place de 7 h 45 à 8 h 45 et de 17 h 00 à 18 h 00.

L'inscription se fait à compter de fin mai 2027 sur Cantine de France

Modalités d'inscription

Une inscription est nécessaire avant toute fréquentation des structures d'accueil.

L'inscription est à compléter **chaque année sur Cantine de France**.

Pour les nouveaux dossiers, une préinscription se fera sur le site « Cantine de France » et saisir le code **23295** lorsqu'il sera demandé.

Tout dossier non complet ne sera pas validé et vous ne pourrez alors accéder aux réservations de repas et/ou d'A.L.S.H.

Le dossier sera complété par :

- La fiche sanitaire de liaison
- L'attestation d'assurance obligatoire pour les activités extrascolaires et périscolaires.
(à déposer obligatoirement sur Cantine de France)
- La copie des vaccins à jour ou certificat médical du médecin avec la mention « vaccins à jour »

Si votre enfant a un PAI (projet accueil individualisé), la directrice de l'école vous fournira un document à remplir et à rendre rapidement.

Si il y a un changement quelconque au cours de l'année (téléphone, adresse, personnes autorisées à venir chercher l'enfant ...), pensez à le faire sur Cantine de France.

Tarif et facturation

Structure	Garderie Périscolaire Tarif			Petites Vacances Et Eté
	Matin	Soir	Mercredi (8 h 00)	Tarif à la journée Soit 8 h 00
Quotient familial				
de 0 à 369 €	0.13 €	0.20 €	0.80 €	0.80 €
de 370 à 499 €	0.31 €	0.50 €	2.00 €	2.00 €
de 500 à 700 €	0.44 €	0.70 €	2.80 €	2.80 €
de 701 à 900 €	0.63 €	1.00 €	4.00 €	4.00 €
de 901 à 1400 €	0.94 €	1.50 €	6.00 €	6.00 €
> 1400 €	1.13 €	1.80 €	7.20 €	7.20 €

Votre numéro d'allocataire CAF est nécessaire pour nous permettre de connaître votre **quotient familial (Le QF retenu lors de l'inscription restera valable jusqu'au 01/08/2027)**. Les familles qui ne perçoivent pas d'allocations de la CAF de CAMBRAI fourniront une attestation de leur caisse sur laquelle apparaît le quotient familial. Les familles qui ne reçoivent pas d'allocations familiales ou qui ne connaissent pas leur quotient familial fourniront l'avis d'imposition sur les revenus 2025 (à déposer obligatoirement sur Cantine de France). En cas d'absence ou d'insuffisance de justificatifs, le tarif le plus élevé sera systématiquement appliqué.

Les frais de séjour seront recouvrés trimestriellement par voie de Trésorerie (émission d'un titre de recettes).

Assurances

Conformément à la réglementation, la structure est assurée en responsabilité civile. Cependant les familles devront fournir une attestation d'assurance extrascolaire **2026-2027**. Elle est **obligatoire** pour toutes les activités périscolaires et extrascolaires.

Santé

Les enfants ne peuvent être accueillis en cas de maladies contagieuses. Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sans présentation de l'ordonnance correspondante. Pour certains cas particuliers nécessitant un traitement de fond ou d'urgence, un protocole (PAI) devra être mis en place avec la directrice.

En cas de maladie survenant durant les activités, la directrice appellera les parents. Ils décideront ensemble de la conduite à tenir. Cependant, si la directrice juge que l'état de l'enfant le nécessite, elle pourra demander aux parents de venir le chercher ou prendre l'initiative d'appeler le médecin en avisant les parents.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, pompiers).

Objets personnels

Les consoles de jeux, téléphones portables et objets connectés (montre...) sont interdits. Les objets de valeur (bijoux, vêtements,.....) sont déconseillés. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

Respect d'autrui

L'enfant se signalant par son mauvais comportement fera l'objet d'un avertissement signifié aux parents. Si l'enfant persiste, il peut être procédé à son exclusion temporaire ou définitive, après information auprès des parents.